



Réf. Farde e-Assemblées : 2422420

N° OJ : 65

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/09/2021

Objet : "Brussels Drawing Week".- Convention entre l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts et l'asbl "Bruxelles S'anime".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la Brussels Drawing Week est une semaine de programmation consacrée au dessin (contemporain, moderne et/ou ancien) sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant que la Brussels Drawing Week a été lancée à l'initiative du salon Art on Paper, en dialogue avec les institutions, fondations, collections, centres et écoles d'art (publics et/ou privés) de référence à Bruxelles; que la BDW permet à un très large public bruxellois, mais également national et international, de (re)découvrir le dessin, son histoire, ses acteurs et ses pratiques durant une intense semaine de programmation;

Considérant que la Brussels Drawing Week rassemble des événements variés tels que des visites guidées, workshops, conférences, rencontres, expositions ou encore des performances;

Considérant que la seconde édition de la Brussels Drawing Week se déroulera du 14 au 19 septembre 2021;

Considérant que la Ville de Bruxelles en tant que pouvoir organisateur de l'ArBA-EsA et Bruxelles S'anime asbl souhaite promouvoir des synergies entre elles, favoriser un réseau d'échange et de collaboration en matière de réflexion sur le dessin entendu au sens large, de sa pratique curatoriale ou de médiations de ces questions ;

Considérant les modalités reprises dans la convention en annexe;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts et Bruxelles S'anime asbl est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

